



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2022-02

1. Lors d'une séance tenue le 17 octobre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 277-2022-02 intitulés :

➤ **Règlement numéro 277-2022-02 – Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 septembre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 19 septembre 2022
Adoption du règlement	Le 17 octobre 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 18 octobre 2022

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel

Directrice générale et greffière-trésorière